

Paris, 5 juillet 2019

Initiative « Priorité à l'égalité »

Mettre l'égalité femmes-hommes au cœur de la planification sectorielle de l'éducation

Les inégalités entre hommes et femmes persistent partout dans le monde et l'éducation continue de refléter ces inégalités. Malgré des progrès significatifs, les filles, en particulier les adolescentes, sont toujours laissées de côté. En Afrique sub-saharienne, 52 millions de filles et de jeunes femmes n'ont toujours pas la chance d'aller à l'école et se heurtent à des obstacles importants en matière d'éducation. La scolarisation des filles doit être renforcée, mais les membres de l'Union africaine ont reconnu que cela ne suffit pas pour parvenir à l'égalité des sexes en termes d'éducation. Pour faire advenir des transformations durables, il faut changer de paradigme et, au-delà des chiffres, s'intéresser plus largement à la manière dont le système éducatif dans son ensemble peut faire progresser l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne des domaines tels que la sécurité des environnements d'apprentissage, la formation théorique et pratique des enseignants, les programmes et les supports pédagogiques, la direction et l'administration des écoles. L'*Initiative du G7 « Priorité à l'égalité »* constitue une chance de mobiliser la volonté politique et le savoir-faire nécessaires au niveau national afin d'accroître rapidement les progrès en matière d'égalité des sexes dans et par l'éducation.

L'approche de la planification sectorielle de l'éducation favorisant l'égalité des sexes

La planification sectorielle de l'éducation est un exercice qui mobilise, sous l'impulsion d'un ministère de l'éducation, d'autres ministères chargés du secteur de l'éducation et toute une série d'acteurs pour bâtir l'avenir du système éducatif d'un pays. Les plans sectoriels de l'éducation s'appuient sur des éléments concrets pour exprimer la vision nationale des résultats à atteindre, définir les ressources qui doivent lui être allouées sur les budgets nationaux et, le cas échéant, infranationaux, déterminer la manière dont le suivi des résultats sera assuré et fixer les modalités de mise en œuvre.

La planification sectorielle de l'éducation favorisant l'égalité des sexes (GRESF) a été lancée pour soutenir les processus définis, dirigés et financés par les pays afin d'élaborer des stratégies sectorielles remédiant de manière plus efficace aux inégalités entre les sexes. Plusieurs organisations internationales, citées ci-après, travaillent avec des pays pour renforcer les capacités des pouvoirs publics et leur permettre de mettre en œuvre cette approche : l'initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles (UNGEI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (UNESCO-IIEP) et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Néanmoins, il faut faire davantage pour renforcer le soutien apporté à la planification sectorielle de l'éducation favorisant l'égalité des sexes et obtenir des résultats concrets faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Quels sont les résultats à atteindre par l'Initiative « Priorité à l'égalité » ?

- **Améliorer la mise en œuvre des approches systémiques visant à parvenir à l'égalité des sexes dans les systèmes éducatifs** en aidant les États à combler les lacunes techniques et à mettre en œuvre une budgétisation favorisant l'égalité des sexes, en permettant aux ministères de l'éducation de montrer l'exemple en matière d'intégration de la dimension de l'égalité des sexes dans la planification sectorielle, la mise en œuvre, le suivi et les rapports, notamment en levant les obstacles tels que la violence et les pratiques nuisibles. En parallèle, l'Initiative dialoguera avec les responsables locaux, les communautés locales et les organisations sur le terrain, les associations d'enseignants, le secteur privé et les organisations de la société civile qui peuvent travailler au niveau local pour mettre fin aux pratiques et aux croyances discriminatoires et nuisibles.

- **Accroître le dialogue transversal et la coordination entre les ministères chargés de l'égalité hommes-femmes et de l'éducation.**
- **Consolider les données, le suivi et la responsabilité concernant les résultats en termes d'égalité des sexes dans et par l'éducation.**

Principaux objectifs de l'Initiative « Priorité à l'égalité »

Soutenir l'intégration de l'égalité filles-garçons dans la planification, la mise en œuvre et le suivi

L'objectif est de mieux mobiliser le soutien politique des États du G7 et d'autres partenaires essentiels afin d'aider les pays à définir, mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation des interventions, stratégies et plans nationaux pour parvenir à l'égalité des sexes dans l'éducation, et à rendre compte à ce sujet. Les pays du G7 soutiendront le plaidoyer en faveur de l'intégration de la dimension d'égalité des sexes à toutes les étapes du dialogue sectoriel à l'intérieur des pays et défendront particulièrement l'éducation des filles au niveau mondial partout où cela est pertinent. À cet effet, l'Initiative accorde une attention particulière à une sélection de pays qui choisissent de participer et de faire la preuve de leur engagement en faveur de l'égalité des sexes. Ils peuvent bénéficier de ressources financières et techniques fournies par l'intermédiaire de l'Initiative.

L'Initiative, qui est une association de partenaires, entend agir pour renforcer :

- l'appropriation, le financement et la hiérarchisation au niveau national des politiques et stratégies retenues ;
- le soutien politique et public aux politiques et stratégies visant à atteindre l'égalité des sexes dans l'éducation ;
- la qualité, la disponibilité et l'utilisation de données et d'éléments ventilés par sexe ;
- l'identification et la mise en œuvre de politiques et de stratégies adaptées au contexte ;
- la cohérence et la coordination entre toutes les parties prenantes favorisant l'égalité des sexes dans l'éducation ;
- les cadres de suivi et d'évaluation pour mieux suivre les progrès sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Soutenir les partenaires et les liens avec les actions existantes

L'Initiative « Priorité à l'égalité » s'appuie sur des actions existantes et n'a pas pour objectif de créer de nouveaux mécanismes, mais bien de travailler avec les structures en place et de renforcer la coordination entre elles. L'UNGEI travaille dans le cadre d'un partenariat étroit avec les organisations déterminées à accélérer les mesures en faveur de l'éducation des filles et de l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les efforts de plaidoyer. Des ressources spécifiques de l'Initiative permettront aux processus et partenariats de l'UNGEI d'agir pour atteindre ses objectifs, notamment en renforçant la coordination avec l'UNICEF, l'UNESCO, le GPE et les organisations de la société civile. L'Organisation internationale du travail (OIT) sera également consultée.

Le modèle de partenariat au niveau national qu'utilise le GPE est une occasion importante de soutenir l'appropriation par les pays, en les encourageant à procéder à des changements en faveur de l'égalité des sexes dans l'ensemble de leur système. L'Initiative « Priorité à l'égalité » entend s'appuyer sur les processus nationaux existants, notamment les travaux en cours des groupes d'éducation locaux sous l'égide des ministères de l'éducation, pour encourager l'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels de l'éducation favorisant l'égalité des sexes et contribuer à créer une vision commune visant à atteindre l'égalité des sexes dans l'éducation. Le Secrétariat du GPE propose de travailler avec une série de gouvernements qui ont décidé de participer à l'Initiative « Priorité à l'égalité », en particulier pour évaluer les demandes de financement pour la création de plans sectoriels de l'éducation en veillant à ce qu'elles incluent une assistance technique et des ressources financières consacrées à l'intégration d'une forte dimension d'égalité des sexes, pour renforcer l'inclusion

explicite de questions relatives à l'égalité des sexes à chaque étape du processus et pour travailler avec les experts techniques et les groupes locaux d'éducation de l'Initiative afin de renforcer l'analyse factuelle des questions liées à l'égalité des sexes lors des examens sectoriels.

Pour permettre une meilleure planification et assurer un meilleur suivi, l'Institut de statistique de l'UNESCO consolidera les données ventilées par sexe, dans le respect des normes internationales, de manière à permettre de les comparer d'un pays à l'autre. L'IPE alimentera les analyses du secteur de l'éducation avec des données plus précises et plus fiables concernant l'égalité des sexes.

Comment fonctionne l'Initiative « Priorité à l'égalité » ?

L'Initiative sera coordonnée par l'UNGEI. À l'issue d'un processus de dialogue pour identifier le stade auquel en sont les pays dans leurs cycles de planification et les possibilités de mieux intégrer la dimension de l'égalité des sexes conformément aux processus GPE, une équipe dédiée d'experts techniques basée au bureau de l'UNESCO-IPE à Dakar travaillera en étroite coopération avec des responsables du ministère de l'éducation et les partenaires de l'Initiative « Priorité à l'égalité ». L'appui technique sera adapté à chaque pays pour répondre à ses besoins et dépendra de l'expertise nationale disponible au sein des ministères et auprès des membres des groupes locaux d'éducation. Les experts seront spécialisés dans divers domaines, dont l'égalité des sexes, l'analyse et la planification éducatives, les financements, le suivi et l'évaluation, les changements organisationnels et les réformes des systèmes nationaux. L'Initiative dressera le bilan de ses résultats par un suivi constant et dans un rapport périodique. Un projet de mandat détaillé de l'Initiative sera rédigé à l'issue de la réunion du G7 en juillet 2019.